

Vannes, le 30 juin 2016

Déclaration Liminaire de la CAPL n°3 du 30 juin 2016
mouvement du 1^{er} septembre 2016

Madame la Présidente,

Cette CAP locale se tient dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP. Depuis 10 ans notre administration a payé un lourd tribut, puisque près de 35 000 emplois ont été supprimés, principalement en catégorie C et B.

L'administration ne prend même plus la peine de les justifier autrement que par la réduction dogmatique du déficit public. Quant au déficit social induit par ces suppressions en terme de dégradation du service public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, il se détériore d'année en année.

Au delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, notamment dans la catégorie C (le TAGERFIP au 31/12/2016 sera à au moins 2327 postes vacants), conduit à des déficits significatifs dans tous les départements, génère des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impacte fortement les possibilités de mutation des agents.

Pour gérer ces déficits, la direction générale essaie de répartir la pénurie en changeant entre autre les règles de gestion. C'est ainsi que dans certains départements des RAN ont déjà été fusionnées et que d'autres vont l'être prochainement. De plus, cette année, les agents primo affectés sont « assignés » à résidence pour une période de trois ans.

Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la direction générale en matière de recrutement. Les débuts de solution passent par un recrutement immédiat de toutes les listes complémentaires C, par une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et bien sûr par l'arrêt des suppressions d'emplois.

Par ailleurs, rappelons que Solidaires Finances Publiques revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible (à la commune) sur des postes fixes.

Nous vous demandons également, conformément aux dispositions de l'instruction, d'avoir communication des décisions d'affectation par le directeur des agents ALD (RAN et Département).

Solidaires Finances Publiques tient toutefois à remercier les collègues des RH pour leur disponibilité, car malgré les contraintes de calendriers , nous savons qu'ils ont été actifs et réactifs dans la préparation du mouvement de cette CAP ;